

## Commune les Authieux (27220)

### Compte-rendu du conseil municipal

#### Séance ordinaire du mardi 09 novembre 2021 à 18h00

L'an deux mil vingt et un, le neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Roger ALBENQUE, Maire.

**Présents** : M. ALBENQUE Roger – M. MADELIN William – PAUL Gilbert – M. MAÏA Adolfo - M. BARTELEMY Jean-Pierre- Mme AMELOT Magali- Mme RIQUIER Cécile - M. GRÉMONT Frédéric

**Absents excusés** : Mme MADELIN Perrine donne procuration à M. MADELIN, -M. NAUD Éric donne pouvoir à M. ALBENQUE Roger — Mme DUBOIS Gwendoline donne pouvoir à M. GRÉMONT Frédéric

**Secrétaire de séance** : M. MADELIN William

#### **ORDRE DU JOUR**

- Délibérations pour :
  - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - Durée amortissement travaux enfouissement de réseaux
  - Décision modificative au budget : amortissement travaux SIEGE 2020
  - Projet global DECI de la commune :
    - Création de 6 nouveaux hydrants,
    - Remplacement d'un hydrant vétuste,
    - Création de la signalisation horizontale et verticale de l'ensemble de points d'Equipement Contre l'Incendie,
- Questions diverses

Monsieur le maire procède à la lecture du compte rendu du précédent conseil qui donne son approbation.

#### **1. DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE** délibération 2021-33

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, ainsi que de l'évolution de carrière de ses agents.

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions du secrétariat de Mairie de la Commune.

Après avoir entendu le Monsieur le Maire dans son exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **DECIDE** :

- La création, à compter du 01 décembre 2021 d'un emploi permanent à temps non complet de 26 heures hebdomadaires **d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe** ;
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont suffisants au budget de la commune.**

## **2. DÉLIBÉRATION FIXANT LA DUREE AMORTISSEMENT TRAVAUX ENFOUISSEMENT DE RESEAUX** délibération 2021-34

Le Maire informe le Conseil Municipal que des immobilisations dans le cadre de l'enfouissement de réseau réalisés par le S.I.E.G.E doivent être amorties.

Il appartient à l'assemblée de fixer, d'une part, la durée d'amortissement pour ces travaux, et, d'autre part, d'ouvrir les crédits correspondant à cette opération.

Monsieur le Maire propose une durée d'amortissement de 5 ans et l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6811 en dépense de fonctionnement et à l'article 28041582 en recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la proposition et fixe la durée d'amortissement sur 5 ans et l'ouverture de crédits à l'article 6811 et 28041582.

## **3. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°2 RELATIVE À L'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DU SIEGE RUE DE L'AÉRODROME RÉALISÉS EN 2020** délibération 2021-35

M. Le Maire porte à l'attention du conseil les travaux du SIEGE réalisés en 2020, rue de l'aérodrome.

Le secrétaire de mairie remplaçant n'ayant pas complété les tableaux d'amortissement correspondants, les crédits n'ont pas été calculés pour réaliser l'amortissement au budget 2021, sur l'interpellation du trésorier, nous devons corriger cette anomalie.

Monsieur le maire, propose donc la décision modificative au budget suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	8 717,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>8 717,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	8 717,84 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 717,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 717,84 €</b>	<b>8 717,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	8 717,84 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 717,84 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-28041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 717,84 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 717,84 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 717,84 €</b>	<b>8 717,84 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide de voter** la décision modificative telle que présentée.

#### **4. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA DECI COMMUNALE** délibération 2021-36

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Règlement Départemental pour la défense extérieur contre l'incendie à modifier la couverture communale sur le bâti existant et que des travaux sont nécessaire pour la sécurité des habitations n'étant plus couvertes correctement. Les premiers travaux de transformation de la mare communale rue de l'école ont participé à l'amélioration de la couverture communale, mais ils ne suffisent pas.

Un travail a été effectué avec les services compétents d'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE, il en résulte le besoin de créer 6 nouveaux hydrants et la création de la signalisation réglementaire :

- Rue de Damville (point n°1),
- Rue de Jumelles,
- Rue de Damville (point n°2)
- Rue de Coudres,
- Hameau de Teurtheraye,
- Angle rue de la Forêt-du-parc/impasse du chemin vert.

Ainsi que le remplacement de l'hydrant défectueux rue de Jumelles. L'entreprise SONOTER a réalisé les devis pour ses travaux s'élevant à 25 013.50€ HT soit 30 016.20€ TTC pour les créations et remplacement d'hydrants. Pour la signalisation règlementaire deux devis ont été réalisés :

- L'entreprise SIGNATURE d'un montant de 7 780.00€ HT soit 9 336.00€ TTC
- L'entreprise LA SIGNALISATION ROUTIÈRE d'un montant de 4733.73€ HT soit 5 680.48 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- Accepte le devis de l'entreprise SONOTER pour les travaux de création de 6 hydrants et un remplacement pour un montant de : 25 013.00€ HT soit 30 016.20 € TTC
- Choisi l'entreprise SIGNATURE pour réaliser les travaux de signalisation pour un montant de 4733.73€ HT soit 5 680.48 €TTC

- Autorise monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux et à procéder à toute demande d'aides ou subventions éligibles.

**Questions diverses :**

- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après 5 ans d'attente et de demandes répétés il a obtenu gain de cause et les travaux de la rue de la mare Corbin vont démarrer mi-janvier 2022.
- Les travaux de sécurisation (pose de ralentisseurs) rue de Coudres devraient commencer dès le début de l'année aussi la commune ayant obtenu les subventions d'amendes de police.
- Monsieur le maire souhaite faire part de son mécontentement car lors de la tempête du 20 octobre 2021, aucun conseiller n'a appelé ou proposé son aide spontanément pour procéder au nettoyage des rues jonché de branches et débris en tout genre. Il a passé toute son après-midi à ramasser, balayer et évacuer les déchets seul sous la pluie. Il demande que si le cas se reproduisait que les conseillers s'informent de la situation spontanément et propose leur aide si cela leur est possible.
- Monsieur le maire souhaite remercier chaleureusement les conseillers ayant participé au nettoyage de la rue de la Forêt-du-Parc en préparation à la cérémonie d'hommage du 11 novembre.
- Madame AMELOT interroge monsieur le maire si l'évolution de l'arrivée de la fibre sur la commune. Monsieur le maire lui réponds qu'à ce jour, la commune est toujours en attente du retour d'Eure Numérique, le déploiement devrait se faire sur la commune dans le cours du premier semestre 2022. Une note d'information sera diffusée aux habitants dès qu'une date sera déterminée, par courrier dans les boites aux lettres, par le biais de l'application PanneauPocket et sur le site communal

**L'ordre du jour et les questions complémentaires étant épuisés, la séance est levée à 19h10.**